



Commune de Cottens
Assemblée communale du 30 juin 2026
à 20.00 heures, à la salle paroissiale

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2026** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Procès-verbaux)
- 2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026-2031** (LCO – art. 12 al. 1bis)
- 3. Election de la commission financière pour la législature 2026-2031** (LFCo art. 70)
- 4. Election de la commission d'aménagement pour la législature 2026-2031** (LATEC art. 36 al.2)
- 5. Election de la commission des naturalisations pour la législature 2026-2031** (LDCF art. 43)
- 6. Divers**

Les différents documents relatifs aux points de l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités / Assemblées / Prochaine Assemblée.

Le Conseil communal